

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2013**

**DELIBERATION N° 13/048**

**DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)  
POUR LA COMMUNE DE RUY MONTCEAU (38)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu la convention opérationnelle N002 du 23 novembre 2010, convenue entre l'EPORA, la commune de Ruy-Montceau et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère,
- Vu le dossier de DUP,

Sur proposition du Président,

- Sollicite Monsieur Le Préfet pour l'ouverture de la procédure et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions à opérer dans le périmètre ci-joint ;
- Autorise le Directeur Général à poursuivre la procédure d'expropriation en concertation avec la commune de Ruy-Montceau et la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère,
- Autorise le Directeur Général dans le cadre de la procédure de l'expropriation à exercer les actions en justice et à défendre les intérêts de l'EPORA devant les juridictions compétentes.

Le Directeur Général

  
Jean GUILLET

11 JUL. 2013

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
  
Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

  
Marc CHALLEAT

